

A. La démarche de l'ASPAS

○ L'ASPAS : KESAKO ?

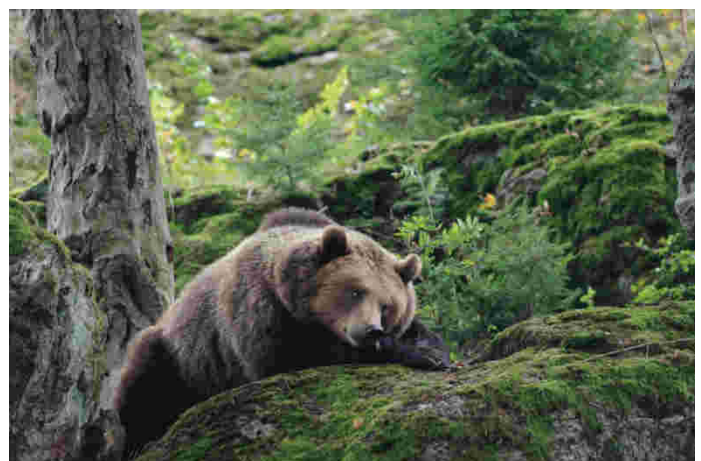
L'ASPAS est une association reconnue d'utilité publique et 100 % indépendante : une exception dans le paysage associatif de la protection de la nature. Loups, renards, blaireaux, ours, lynx, fouine, amphibiens, etc... L'ASPAS défend les sans-voix de la faune sauvage, les espèces jugées insignifiantes, encombrantes, ou persécutées par la chasse. Depuis 40 ans, elle a engagé plus de 3 500 procédures devant les tribunaux pour faire respecter et évoluer le droit de l'environnement en faveur de la biodiversité, mais également la protection et la préservation de l'environnement. Elle mobilise l'opinion publique, interpelle les élus et sensibilise tous les publics à la nécessité de protéger les milieux et les espèces. Son savoir-faire juridique est unique.

L'ASPAS crée des Réserves de Vie Sauvage® où aucune activité humaine n'est autorisée, hormis la balade contemplative, amoureuse ou curieuse. Ce label est le plus fort niveau de protection en France. Plus nous rendons à la nature sauvage des territoires où elle peut s'exprimer pleinement et librement, mieux nous retrouvons une place à notre mesure, sans démesure. Pour une nature libre et sauvage.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site www.aspas-nature.org



© D. MEIER



© C. GIRARD

BIENVENUES ET BIENVENUS !

○ L'ASPAS en quelques chiffres



ASPAS,

Association pour la protection des animaux sauvages
et du patrimoine naturel

Pour une nature libre et sauvage



40 ans

au service de la nature

**ONG 100%
INDÉPENDANTE**

politiquement et financièrement

**ASSOCIATION RECONNUE D'INTÉRÊT
GÉNÉRAL, D'UTILITÉ PUBLIQUE**



Faire respecter et
évoluer le droit
de l'environnement



Protéger la faune
sauvage et le
patrimoine naturel



Sensibiliser le
grand public et
les élus

MOYENS D'ACTION



Campagnes de communication, de sensibilisation et plaidoyer :

- Campagnes nationales et locales: diffusion de supports de sensibilisation, expositions, brochures, conférences, Goupil, ...
- Actions de protestations et pétitions
- Lobbying politique



Conseils juridiques, activité pénale (suivi des infractions) et contentieux administratif (concernant les décisions de l'État) :

- recours contre les dérives de la chasse et de la pêche, atteinte aux espèces et espaces naturels, lutte contre le braconnage, les destructions d'espèces protégées, etc...
- Au plan national : arrêt des tirs de loup, réhabilitation des nuisibles, des renards et des blaireaux
- accompagnement à la mise en refuge ASPAS

RÉSERVE
VIE SAUVAGE

Acquisitions foncières via les Réserves de Vie Sauvage® :

propriétés de l'ASPAS gérées selon le principe de libre évolution, interdiction de toute activité humaine (chasse, pêche...) à l'exception de la balade contemplative, 1200 Ha protégés, plus fort niveau de protection en France

Les chiffres clés 2021

57
plaintes

43
recours



1314
refuges

12788
hectares soustraits
à la chasse

31
mairies
accompagnées
juridiquement

302
réponses
juridiques



apportées aux citoyens
par téléphone, e-mail ou courrier

+ de 200
citations dans la presse

653 000
visiteurs sur les sites internet



110 000
abonnés à la newsletter mensuelle

12308
élèves sensibilisés
partout en France



1 224
hectares de nature
intégralement protégés



8 000
mails gérés
par le
secrétariat



430
nichoirs, mangeoires
et abreuvoirs fabriqués

1 230
commandes expédiées



33
départements
couverts par

31
délégués ASPAS

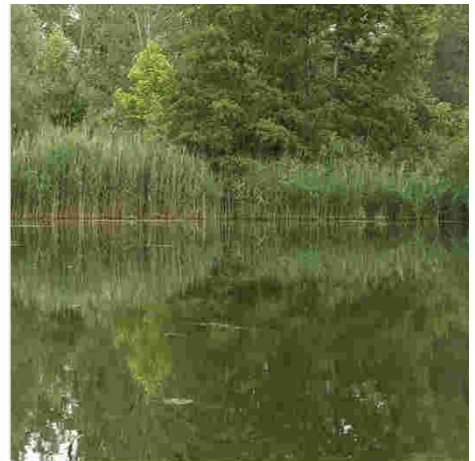




Au 31 décembre 2020,
l'ASPAS est propriétaire de

**1 224
hectares**

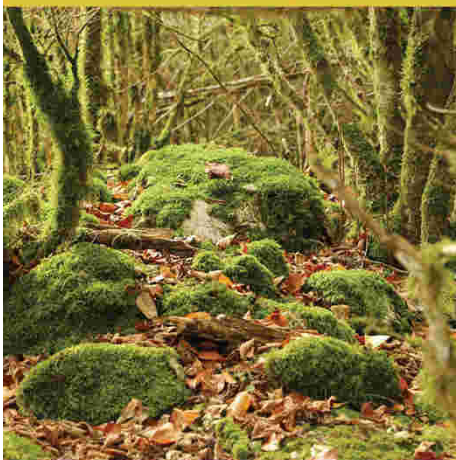
de nature sauvage
laissée en libre évolution



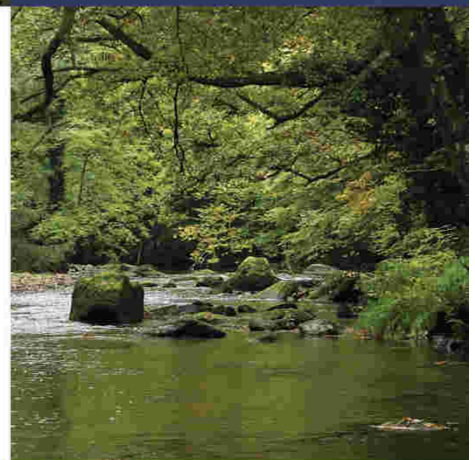

**RVS du
Grand Barry** (26)
**165,43
hectares**




**RVS des
Deux Lacs** (26)
**61,59
hectares**




**RVS du
Trégor** (22)
**59
hectares**




**Vercors
Vie Sauvage** (26)
**489,94
hectares**



- **Projet du Massif Central
(en cours)**
212,8 ha
- **Un terrain dans l'Aveyron**
35,2 ha
- **Quelques petites zones
dans la Drôme :**
3,59 ha **4,76 ha**
à Escoulin à Barsac